

# SÉCURITÉ AU TRAVAIL UN MORATOIRE SUR L'UTILISATION DU NONEL

**Le déclenchement préventif des avalanches implique l'utilisation de produits explosifs par des professionnels formés afin de sécuriser les pistes de ski. La sécurité des personnels est un pré-requis des plans d'intervention pour le déclenchement préventif des avalanches (PIDA) mis en œuvre depuis la création des stations.**



plusieurs groupes de travail sont mis sur pied pour faire progresser la sécurité, et notamment rechercher une barrière technologique susceptible d'éliminer définitivement le risque lié au facteur humain dans le déclenchement avec tube Nonel.

À ce jour 35 % des tirs en station sont effectués avec ce mode de déclenchement, le reste à la mèche lente comprenant aussi les tirs catex et une partie des tirs héliportés. En France, 500 000 tirs sont effectués au Nonel, les domaines skiables représentent 3 % de ces tirs.

La technique « Nonel » (ainsi dénommée car elle utilise un tube « non électrique » pour mettre à feu la charge explosive) a été progressivement introduite depuis 12 ans en montagne. Malgré de nombreux avantages affichés, le retour d'expérience n'est pas favorable à cette technique (4 décès déplorés, accidents graves et quasi-accidents recensés depuis 2010). L'accidentologie inacceptable de la technique Nonel au regard de la faible accidentologie des autres moyens de tir doit amener à reconsidérer la dangerosité du Nonel, dans les conditions d'utilisation adaptées aux domaines skiables (pour mémoire cette technique vient des carrières) et compte tenu de sa grande sensibilité au facteur humain et de l'absence totale de droit à l'erreur.

DSF, l'ADSP, l'ANMSM et l'ANENA, rassemblés au sein de la FNSSDS, ont donc émis un moratoire sur cette technique, à partir de la saison 2019/2020.

Les maires, les exploitants et les services des pistes sont invités de concert à mettre en œuvre un plan de poursuite et de bascule vers des techniques de substitution. En parallèle,

## À relire

**« L'accidentologie au travail chez les pisteurs secouristes »** Magazine n°47 de janvier 2018.